

**Sommaire sur les résultats financiers
de l'exercice terminé le 30 septembre 2002**

Les résultats de l'activité réglementée de la Société en commandite Gaz Métropolitain (la Société) pour l'exercice terminé au 30 septembre 2002 ont été supérieurs aux projections, en raison des efforts de développement que nous avons maintenus. D'ailleurs, contrairement à l'année précédente, ces efforts ont été aidés par la baisse des prix du gaz naturel.

En effet, la Société a réalisé un revenu net réel d'exploitation de 146 654 000 \$. En appliquant, sur l'avoir des actionnaires, un taux de rendement de 9,69 % tel qu'autorisé par la Régie de l'énergie, dans sa décision D-2001-232, SCGM obtient un taux pondéré du coût en capital de 8,34 %. Ce dernier appliqué sur la base de tarification moyenne de 1 545 557 000 \$ lui donne droit à un revenu net d'exploitation de 128 899 000 \$. La différence de 17 755 000 \$ (146 654 000 \$ – 128 899 000 \$) constitue l'excédent de rendement que la Société a réalisé après impôt. SCGM réalise donc un trop-perçu de 27 047 000 \$¹ avant impôt et après redressement attribuable à l'activité non réglementée.

L'excédent de rendement s'explique par les éléments suivants :

- D'une part, la réduction du prix du gaz naturel a entraîné une augmentation significative des volumes de ventes de 431 10⁶m³ à la clientèle de la grande entreprise ainsi qu'une réduction du coût du gaz perdu. De plus, l'optimisation des outils d'approvisionnements gaziers a généré des revenus additionnels.
- D'autre part, par une base de tarification plus faible que prévue à la suite de la réduction du prix du gaz naturel.

¹ [(17 755 000 \$ / (1-34.4 %)) – 18 000 \$] = 27 047 000 \$

1 Rappelons aussi que lors de la présentation du dossier tarifaire, la Société anticipait la
2 réalisation de gains de productivité totalisant 423 000 \$, desquels 201 000 \$ ont bénéficié aux
3 clients : 141 000 \$ en réduction des tarifs et 60 000 \$ via le Fonds d'efficacité énergétique. Le
4 solde de 222 000 \$ (146 000 \$ après impôts) est demeuré dans les tarifs aux fins d'une
5 bonification du taux de rendement aux associés. Les résultats réels ont permis de générer cette
6 bonification.

7

8 La Société a atteint, pour l'année financière terminée le 30 septembre 2002, un pourcentage
9 global de réalisation d'indices de qualité de service de 99,9 %. Ce pourcentage global de
10 réalisation est égal à la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice
11 tel qu'il a été autorisé par la Régie dans sa décision D-2000-183. Conformément à cette
12 décision, comme ce pourcentage global est supérieur à 95 %, les associés de la Société ont
13 droit à la totalité du montant correspondant à leur part des gains de productivité réalisés et au
14 tiers du trop-perçu, soit 9 016 000 \$.

15

16 Le solde du trop-perçu est partagé entre les clients et le Fonds d'efficacité énergétique pour des
17 montants de 12 724 000 \$ et de 5 307 000 \$ respectivement. Le remboursement du trop-perçu
18 des clients se fera à l'intérieur des tarifs 2004 et sera traité comme une exclusion.

19

20 Les tableaux et explications des différentes sections du présent document permettent d'évaluer
21 ces résultats.